

## LA TRICHOMONOSE AVIAIRE : LES ELEMENTS ESSENTIELS

### L'ESSENTIEL :

La trichomonose des oiseaux est une maladie parasitaire très contagieuse relativement fréquente chez le pigeon. Le parasite en question (*Trichomonas gallinae*) ne résiste pas dans l'environnement et sa transmission est directe d'animal à animal. La maladie se caractérise dans la plupart des cas par la présence d'accumulations caséuses dans la gorge. Les animaux perdent du poids rapidement, deviennent faibles et meurent en 8-10 jours. A noter que certaines souches du parasite sont plus virulentes que d'autres.

**Les caractéristiques de transmission de la maladie et la biologie du Pigeon ramier en période hivernale, en particulier son comportement grégaire, peuvent expliquer les mortalités importantes, observées actuellement notamment en régions Bretagne, Pays de la Loire et Midi-Pyrénées.**

### POUR APPROFONDIR :

Il existe en fait plusieurs trichomonoses, les deux principales étant celle due à *Trichomonas gallinae*, touchant les pigeons et les oiseaux sauvages, d'une part, celle due à *Trichomonas gallinarum*, touchant les volailles domestiques (poules et dindes), d'autre part. Les symptômes de ces deux trichomonoses sont bien différents.

La présente fiche ne concerne que la première trichomonose, celle due à *Trichomonas gallinae*.

Cette maladie est aussi appelée « boutons jaunes », en raison des lésions qui peuvent ressembler à des boutons jaunes. Elle est connue depuis plusieurs siècles des fauconniers.

### Les trichomonas :

Ce sont des parasites protozoaires (= unicellulaire) flagellés. Ils mesurent 6 à 20  $\mu\text{m}$ , donc ne sont pas visibles à l'œil nu.

Le nom exact est « *Trichomonas trichomonas gallinae* », provoquant une maladie buccale et digestive chez les pigeons, alors que « *Trichomonas tetratrachomonas gallinarum* » provoque des lésions sur le foie et le caecum sur les volailles domestiques.

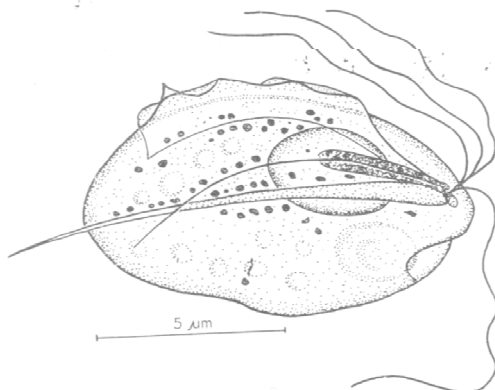


Schéma de *Trichomonas* sp.  
(SMITH, 1976)

D'autres *Trichomonas* sont décrits, mais moins bien connus :

- *Trichomonas phasiani*, qui provoque une forme intestinale chez les jeunes faisans de moins d'un mois : les oisillons ont les ailes tombantes, boivent beaucoup, maigrissent rapidement et ont une diarrhée liquide. A l'autopsie, la muqueuse intestinale est épaissie, rouge par endroits, le contenu digestif est jaunâtre ;

- *Trichomonas anatis*, trouvé régulièrement sur les oies sauvages.

### **Epidémiologie :**

Cette maladie est très contagieuse et existe partout dans le monde. Les pigeons adultes sont porteurs chroniques et contaminent les jeunes au nid par voie buccale (par le « lait de jabot » qui permet de nourrir les petits, par les sécrétions buccales, ou encore par l'eau de boisson). Les rapaces se contaminent en consommant les oiseaux porteurs chroniques.

Ce parasite ne s'enkyste pas et ne peut donc survivre dans le milieu extérieur. La transmission ne peut donc se faire que d'animal à animal directement.

Certains sont spécifiques, tels que *T. phasiani*, qui ne touche que le faisan, d'autres affectent de nombreux hôtes parmi l'avifaune, tels que *T. gallinarum* qui contamine toutes sortes de volailles et de gibier.

D'après la bibliographie (« Krankheiten des jagdbaren Wildes », IPPEN, SCHRODER & NICKEL), cette pathologie est peu importante sur les oiseaux libres. Elle peut toutefois conduire à des mortalités significatives en cas de rassemblements importants. En élevage de faisans et de perdrix notamment, la trichomonose peut conduire à des pertes considérables. On peut supposer que cette faible importance constatée sur les oiseaux libres est liée au comportement des parents qui jettent les petits affaiblis hors du nid et à leur rapide consommation par les prédateurs, donc au faible nombre de cadavres trouvés.

### **Espèces touchées d'après la bibliographie :**

Seuls les oiseaux sont touchés. Il existe une trichomonose chez l'Homme, mais due à un autre parasite du même genre (« *Trichomonas vaginalis* »). Les cas décrits sur cerfs sont dus à *Tritrichomonas foetus*, qui est encore un autre parasite. Les mammifères ne risquent donc pas de contracter la maladie au contact d'oiseaux atteints.

Les colombiformes sont les principales victimes, ainsi que les galliformes, mais les passériformes et les psittaciformes peuvent être touchés. Parmi les rapaces, la trichomonose a été décrite sur autours, faucons, chouettes notamment.

### **Les symptômes :**

La forme la plus importante est la forme aiguë, qui touche les jeunes de moins de 3 mois : les animaux ne peuvent plus s'alimenter, sont abattus, respirent difficilement, et meurent en 8 à 10 jours. Le cadavre porte des nodules jaunes, contenant un magma caséo-nécrotique, dans la cavité buccale et la portion antérieure du tube digestif (œsophage, jabot, mais le gésier et l'intestin ne sont pas touchés). Le jabot est recouvert d'une membrane jaune diptérique. Ces nodules sont adhérents à la muqueuse et à croissance rapide, donc confluent. Ce sont ces nodules qui bloquent le passage de l'œsophage et expliquent les difficultés pour manger.

Les adultes sont porteurs chroniques : ils perdent du poids progressivement, sont moins performants, présentent des difficultés pour manger, parfois ont des troubles de la reproduction (stérilité, mortalité néo-natale). L'examen du cadavre montre un exsudat verdâtre bucco-pharyngé.

Les lésions sur le foie sont variables : il peut s'agir de petits foyers de nécrose jaune, le foie peut également réduire à des débris caséo-nécrotiques.

Parfois, les animaux peuvent avoir des écoulements oculaires et perdre la vue.



### **Le diagnostic :**

Les lésions sont faciles à reconnaître, donc le diagnostic peut être porté à l'examen du cadavre. Toutefois, ces lésions peuvent être confondues avec celles de la candidose (« muguet »), des poxviroses, de la variole (qui provoque également un exsudat pseudomembraneux sur la muqueuse). Pour que le laboratoire puisse confirmer la trichomonose, il faut apporter le cadavre complet. L'animal doit être mort depuis peu ; il est souhaitable, lorsque cela est possible, d'apporter des animaux vivants/agonisants, afin de bénéficier d'un prélèvement le plus récent possible.

### **La gravité en France :**

Le réseau SAGIR enregistre de nombreuses trichomonoses, mais en ne précisant que rarement de quel parasite il s'agit : *T. columbae* dans deux cas.

Début 2008, 265 cas de trichomonoses sont enregistrés dans la base, dont 458 sur oiseaux et 189 sur Mammifères. Parmi les 458 oiseaux, les espèces principalement touchées sont les pigeons et les tourterelles, mais aussi les cygnes, les perdrix et les faisans. On peut noter également quelques cas sur des canards colverts, des sarcelles, des passereaux tels que grive, tarin et chardonneret, un vanneau huppé, un circaète, un moyen-duc et un sur une chouette hulotte, une corneille. Dans 305 cas, la trichomonose est suspectée au vu des lésions mais le cadavre a été congelé, ou n'est plus assez frais pour que les protozoaires soient visibles; dans 104 cas, les *Trichomonas* sont identifiés ; les 49 autres oiseaux sont porteurs de *Trichomonas* sp. mais morts d'autre chose que de trichomonose.

L'ensemble du territoire français est touché, puisque 61 départements ont eu au moins un cas de trichomonose depuis la création de SAGIR.

La trichomonose concerne 2 à 4 % environ des oiseaux autopsiés par le réseau SAGIR, avec un pic de 8% environ en 2004. Les cas de mortalités de cet hiver ne sont pas encore enregistrés dans la base de données nationale.

La trichomonose peut être sporadique sur des individus isolés, tout comme elle peut provoquer des mortalités massives. Par exemple, en 1997, une cinquantaine de Tourterelles

turques ont été trouvées mortes dans les Pyrénées Orientales ; dans le Maine et Loire, entre 30 et 50 cadavres de Pigeon ramier ont été trouvés que quelques communes en 2006. Dans le Finistère, en 2006 également, pas moins d'une trentaine de Pigeons ramiers ont été découverts morts. Les autres cas signalés font état d'une mortalité allant jusqu'à 20 cadavres retrouvés. Il ne s'agit ici que des mortalités constatées avant l'analyse de confirmation, les cadavres suivant pouvant/devant être reportés dans le relevé bimensuel, mais n'étant pas enregistrés dans la base de données sanitaire nationale.

### **Conduite à tenir :**

La meilleure mesure de prévention est la séparation des animaux atteints et porteurs.

Il existe un traitement médical qui doit être administré pendant 5 jours, qui est interdit pour les animaux destinés à la consommation. Ce traitement est préconisé pour les pigeons voyageurs, y compris les porteurs sains. Ce traitement peut également être appliqué dans les élevages de gibier à plumes destinés au repeuplement (et non à la consommation !), présents dans les zones où ce parasite est endémique.

Dans les élevages, une acidification de l'eau de boisson par des acides organiques ou minéraux permettrait de créer un milieu défavorable à l'entretien des flagellés.

Pour les ITD, il convient de faire confirmer le diagnostic par le Laboratoire Départemental, en leur apportant des animaux mourants ou morts le jour même. Une fois l'agent infectieux confirmé, il n'est pas utile d'apporter au Laboratoire l'ensemble des oiseaux signalés, car les lésions sont assez faciles à reconnaître. Par contre, il est utile de répertorier tous les cas signalés (date, commune, espèce concernée, nombre d'individus touchés, ...) pour suivre l'évolution de l'épizootie et la gravité sur les populations concernées. Ces informations sont à faire remonter à l'ONCFS-USF et à l'AFSSA – LERRPAS par le relevé bimensuel.